

DGDA



Le Directeur Général

**COMMUNIQUE OFFICIEL**

**N° DGDA/DG/DGA-T/DAPA/DG/012 /2022.**

1. La Direction Générale des Douanes et Accises, DGDA en sigle, rappelle aux **importateurs des cigarettes** que, dans le cadre de la mise en service du Système de Traçabilité des Droits d'Accises, STDA en sigle, ils sont tenus de se faire enregistrer auprès du Secrétariat Technique du Système de Traçabilité des Droits d'Accises (STDA) à la Direction des Autres Produits d'Accises (DAPA) et de commander les timbres instaurés à cet effet par l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN-FINANCES/2021/018 du 26 novembre 2021 portant mesures d'application du Code des Accises.
2. Aux fins d'inventaires, les importateurs des cigarettes qui ont acheté les vignettes imprimées par l'Hôtel des Monnaies, sont tenus de les déclarer à la DGDA/DAPA en indiquant :
  - les quantités en stocks non encore utilisées ;
  - les quantités expédiées auprès des fournisseurs à l'étranger ;
  - les quantités des cigarettes à importer, par marque et par bureau de douane.
3. Les importateurs concernés sont tenus de communiquer régulièrement à la Direction des Autres Produits d'Accises les quantités des cigarettes avec anciennes vignettes effectivement importées et les références des déclarations souscrites ainsi que celles des bureaux de dédouanement.
4. A dater du 15 avril 2022, les cigarettes avec anciennes vignettes peuvent être importées pendant une période de 60 jours. Les cigarettes importées après cette période transitoire qui portent les anciennes vignettes sont réputées ayant fait l'objet de fraude et traitées comme telles conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
5. Pour tout renseignement utile, les importateurs des cigarettes sont invités à entrer en contact avec le Secrétariat Technique du STDA, à la Direction des Autres Produits d'Accises de la DGDA, sise immeuble Reine de la Paix, sur l'avenue des Huileries dans la Commune de la Gombe à Kinshasa.  
E-mail : [stda@mail-douane.dgdacdouv.net](mailto:stda@mail-douane.dgdacdouv.net).  
Téléphone : +243808378311

Fait à Kinshasa, le 12 AVR 2022.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

*[Signature]*  
**KAWANDA WALWOM Jeanne Blandine**

*Tous engagés pour une douane moderne, dynamique et performante !*